
Les biens publics mondiaux

Global Public Goods

Claude Freud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/16481>

DOI : 10.4000/etudesafriaines.16481

ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 20 novembre 2010

Pagination : 1067-1077

ISBN : 978-2-7132-2252-8

ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Claude Freud, « Les biens publics mondiaux », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 198-199-200 | 2010, mis en ligne le 02 janvier 2013, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/16481> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.16481

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Cahiers d'Études africaines

Les biens publics mondiaux

Global Public Goods

Claude Freud

- 1 Les liens de dépendance entre pays développés et pays sous-développés ont de tout temps reposé sur trois bases : politique, économique et humanitaire. À l'époque coloniale (Suret-Canale 1964), la base politique reposait sur la conquête et la construction d'un empire, la base économique sur la recherche de profits dans le cadre du commerce de traite, et la base humanitaire sur l'abolition de l'esclavage. Les acteurs en étaient l'administrateur colonial, le commerçant et le missionnaire. La base humanitaire servait de justification aux deux autres bases.
- 2 Après la Seconde Guerre mondiale, l'aspect humanitaire se confondait avec l'aspect économique. Suite à la Conférence de Brazzaville, qui reconnaissait la dette de la France à l'égard des troupes originaires d'Afrique ayant participé à la libération de la métropole, l'aide au développement a été mise en place par la puissance coloniale. L'objectif principal était la croissance des pays sous tutelle pour qu'ils rattrapent le niveau de développement de la France.
- 3 Les pays liés à la France ont connu comme elle les « Trente glorieuses ». Le modèle de développement choisi était le même qu'en France, l'interventionnisme de l'État. L'aspect géopolitique résidant dans la valeur démonstrative du modèle choisi qui assurait la plus forte croissance, la Côte-d'Ivoire à économie dirigée capitaliste était soutenue (entre autres par la Banque Mondiale), à l'inverse du Ghana, du Mali et de la Guinée qui avaient choisi un modèle de développement socialiste. Les acteurs du développement étaient l'assistant technique, les entreprises françaises et les ONG. La période 1947-1974 a connu sans conteste de grands succès avec la construction d'équipements (ports, aéroports, routes, électrification, adduction d'eaux), la mise en œuvre de nombreux projets de développement rural, un début d'industrialisation et la mise en place d'un réseau de soins de santé primaire, de lutte contre les grandes endémies, la formation des élites et la lutte contre l'analphabétisme.
- 4 Ces efforts ont été annihilés en une période très courte, entre 1974 et 1979. Les pays développés, à la suite du premier choc pétrolier, s'étant repliés sur eux-mêmes, ont incité

les pays pétroliers à recycler leurs dollars excédentaires dans les économies émergentes. L'argent facile n'a pas été dépensé à bon escient. Cet afflux financier considérable, sous forme de prêts à très haut taux d'intérêt — l'époque ayant connu une forte inflation — a eu pour effet de creuser un déficit dans les comptes de l'État dès que les échéances de remboursement ont du être honorées.

Les nouvelles priorités de l'aide

- 5 À compter du début des années 1980, les préoccupations ont changé, l'ouverture commerciale des pays sous ajustement constituant, avec la libéralisation intérieure des économies, l'objectif central. Ces deux préoccupations ont déterminé les volumes et les débats sur l'aide. L'ouverture commerciale et le désendettement ont été présentés par le FMI et la Banque Mondiale comme des facteurs essentiels de croissance pour le Sud ; ces deux recommandations font partie des dix commandements, devenus célèbres sous le nom de « Consensus de Washington », et constituent le nouveau dogme économique libéral.
- 6 De fait, les pays développés se sont efforcés de promouvoir, dans le cadre de l'*Uruguay Round*, une ouverture commerciale plutôt défavorable aux pays en voie de développement, en élevant des barrières douanières vis-à-vis des exportations des pays émergents qui les concurrençaient, tout en continuant à soutenir leurs propres exportations agricoles par des subventions. Cependant que, dans la crainte de voir s'effondrer le système financier mondial, ils allouaient une place secondaire à leurs autres objectifs pour sauver celui-ci.
- 7 La principale préoccupation des bailleurs de fonds, ces dernières années, a été de se retirer de la spirale d'endettement des années 1980, en amortissant le coût des pertes mondiales sur longue période. La conséquence en a été une réduction du volume de l'aide publique au développement, du fait que le coût des mesures d'annulation de la dette soit porté dans les statistiques de l'APD.
- 8 Les nouvelles priorités géopolitiques de l'aide sont passées par l'abandon d'anciens clients de l'aide qui ne représentaient plus d'enjeux stratégiques, depuis la chute du mur de Berlin. De plus, l'aide au développement était requise pour contribuer à gérer la transition des anciennes économies socialistes vers l'économie de marché, ce qui a eu pour conséquence une limitation importante des aides aux anciens bénéficiaires.
- 9 On a assisté parallèlement à une mutation de l'opinion publique internationale qui réclame à présent des progrès sensibles sur le plan démocratique dans les pays sollicitant une aide. Alors qu'avant 1990, quand des réformes économiques s'avéraient nécessaires dans ces mêmes pays, mais que celles-ci déplaisaient ou risquaient de déstabiliser le régime, des accommodements étaient rapidement trouvés pour favoriser la stabilité politique et les bonnes relations avec les régimes en place.
- 10 Cette même opinion publique soutient prioritairement les actions menées pour combattre les catastrophes naturelles (cyclones, sécheresse) subies par des populations fragilisées et n'accorde qu'une faible valeur aux efforts de long terme entrepris en faveur du développement.
- 11 L'aide publique, sous la pression de cette opinion publique, a été orientée en priorité vers le soutien des programmes humanitaires dans les pays en crise. Pour une autre part, elle a été réservée à des subventions pour des pays ne faisant pas partie du champ traditionnel

de la coopération, mais qui ont acquis une grande importance au plan géopolitique (Kosovo, Palestine, Afghanistan, Géorgie).

- 12 L'investissement en soutien à la croissance économique des pays pauvres ne peut plus, alors, mobiliser que des sommes modestes et en diminution. Malgré le fait que les sommes en jeu soient modestes, le financement des budgets d'investissement de ces pays se fait quand même sous une forte conditionnalité — politique et de gouvernance — qui freine d'autant les décaissements de l'aide.

La refondation de l'aide

- 13 La croissance des pays en développement n'a en effet jamais été l'objectif fondamental des pays riches au regard des enjeux du commerce et de la finance. Mais si on veut faire renaître un intérêt pour la croissance des pays en développement ce serait, selon l'annonce de J. M. Severino lorsqu'il a pris les rênes de l'aide au développement à l'Agence française de Développement (AFD), de refonder l'aide sur un nouveau concept : « les biens publics mondiaux » (Severino 2001). Il classe « les biens publics mondiaux » dans les rubriques suivantes :
- les « biens publics » auxquels tout le monde a droit, qui sont l'environnement, la sécurité publique ou le savoir ;
 - les « externalités », c'est-à-dire les répercussions de nos actions sur les autres, par exemple la pollution ou la dégradation du patrimoine culturel de l'humanité ;
 - les « dysfonctionnements du marché », fondés sur des inégalités d'accès à l'information, contre lesquels il faut agir en garantissant un fonctionnement correct des marchés financiers et des marchés des matières premières ;
 - les « problèmes éthiques », par exemple imposer l'interdiction du travail des enfants, protéger la reproduction des espèces (interdiction du commerce de l'ivoire) ;
 - les « conditions mêmes du fonctionnement du marché », que sont les obstacles à la libre concurrence engendrés par les situations de monopole.
- 14 C'est la globalisation, c'est-à-dire l'existence du marché mondial dans tous les domaines de la vie économique et sociale qui justifie cette approche. Ses principaux champs d'application sont l'environnement, la santé, les marchés financiers, les marchés de biens déficitaires (énergie par exemple), mais aussi les règles de gouvernance mondiale, la sécurité, la paix, les inégalités entre nations.
- 15 L'économie publique dont dérive le courant des « biens communs planétaires » place la question de la justice au cœur de sa réflexion. Selon cette conception, les marchés ne peuvent fonctionner efficacement et légitimement que si un certain nombre de principes — qui définissent une règle du jeu — sont reconnus et pratiqués. Ainsi les inégalités ou impossibilités d'accès réel à un bien public, comme le savoir, peuvent être analysées comme des manques à gagner pour la collectivité, pouvant être corrigés par des politiques de promotion de l'éducation ou par la subvention du système éducatif, dont les coûts seront compensés par les bénéfices enregistrés collectivement.
- 16 Ainsi, la pauvreté est considérée comme le résultat de l'imperfection des marchés. La théorie des « biens publics mondiaux » s'intéressera alors à l'injustice que constitue l'inégalité de l'accès à l'information au regard des conditions de fonctionnement du marché, cherchera les imperfections et dysfonctionnements les permettant ou les produisant, et proposera des remèdes aux problèmes qui en sont la source.

- 17 Selon J. M. Severino, cette approche constitue un puissant moteur d'approfondissement des politiques d'aide au développement. Alors que les approches fondées sur la pauvreté peuvent s'accommoder de dysfonctionnements des marchés mondiaux au profit des pays développés à condition que les plus pauvres soient aidés, la théorie des « biens communs planétaires » dénoncera ces dysfonctionnements et proposera de les supprimer. Il en sera ainsi par exemple des subventions aux exportations. L'aide au développement peut de la sorte trouver sa justification dans une démarche rigoureuse, indépendante du jugement moral, exclusivement fondée sur une analyse des problèmes communs à l'humanité, faisant appel au concept de fonctionnement optimal des marchés.
- 18 La libéralisation économique mondiale pourra alors être légitime à condition, toutefois, que trois dysfonctionnements soient traités, qui touchent tous à la gestion des « biens communs planétaires » :
- les inégalités de départ entre pays. Des pays comme le Japon ou la Corée ont réussi leur intégration dans le marché mondial grâce à une politique protectionniste, ce qui n'est plus possible dans le cadre des règles de l'Organisation mondiale du commerce. La théorie justifie des systèmes de compensation et de transfert permettant de rendre le jeu du marché plus acceptable et moins inégal, en fournissant aux pays les moins performants des moyens de lutter contre les joueurs qui jouissaient, avant la mondialisation, des systèmes de marché anciennement installés et fonctionnant correctement ;
 - une ouverture différente des marchés des biens et services et de celui du travail. En effet, si les investissements sont de plus en plus mobiles, les migrations humaines font l'objet de restrictions, alors que dans un marché libéral pur elles seraient autorisées ;
 - les conditions sociales et environnementales de l'échange marchand font que les pays développés imposent désormais un lien entre l'ouverture de leurs marchés aux exportations des pays en développement et le respect par ces derniers de codes sociaux (travail des prisonniers et des enfants) et environnementaux (certification des bois tropicaux).

La nécessité d'une coopération internationale

- 19 La coopération internationale à l'échelle mondiale devient de ce fait une nécessité car un grand marché financier unique s'est mis en place sur la planète. La crise asiatique est venue rappeler que l'arrivée sur ce marché de pays dont les économies sont compétitives sur une longue période, mais dont les institutions sont faibles, pouvait profondément déstabiliser le marché financier. Les intérêts de tous sont soumis à la bonne conduite de chacun. La coopération internationale à l'échelle mondiale est donc nécessaire pour établir des cadres généraux de gestion avec une normalisation comptable et une transparence financière.
- 20 Le fait que plusieurs gros pollueurs et générateurs d'effet de serre sont des pays en développement implique l'intervention d'une aide substantielle — comme des financements — au niveau des politiques, car les politiques et les institutions à mettre en place pour réduire les facteurs de pollution ne sont pas à la portée des pays pauvres. Les transferts financiers en appui aux politiques environnementales des pays en développement sont donc à la fois économiquement et politiquement légitimes, et indispensables à la réussite d'une bonne gestion écologique de la planète.
- 21 Il n'est pas normal que les pays développés puissent continuer à améliorer leur situation sanitaire ou seulement la préserver, sans améliorer sensiblement celle des pays tropicaux, les épidémies ne connaissant pas de frontières. C'est ainsi que la recherche médicale de

- vaccins, ne pouvant pas être rentabilisés du fait de la faiblesse de la demande solvable des pays pauvres, doit être prise en charge par les pays développés. À cet égard, le cas du sida est représentatif.
- 22 Il faut voir la théorie des « biens publics » comme un contrepois au libéralisme sauvage, qui en imposant une régulation avec des logiques auxquelles tous peuvent adhérer, n'apparaîtra pas comme un succédané de l'ère communiste qu'aucun des grands pays ne sera prêt à assumer.
 - 23 L'orientation de l'aide en terme de « biens publics mondiaux » a été consacrée depuis, lors du Séminaire du Haut conseil à la coopération internationale (HCCI) des 3, 4 et 5 septembre 2001 sur les « Biens publics mondiaux et les stratégies de coopération ». Le directeur de l'Agence française de développement (AFD) de l'époque y a annoncé que « les nouvelles orientations stratégiques de l'AFD, pour tenir compte du concept de biens publics mondiaux, reposeront sur la qualité environnementale, la santé publique mondiale, la stabilité financière et enfin la stabilité politique et sociale ».
 - 24 Toutefois, malgré la référence à la croissance économique comme fondement prioritaire de la réorientation de la coopération en matière d'aide, le programme esquissé ne fait référence qu'à la stabilité financière et non à l'investissement productif. La politique préconisée ne fait que poursuivre la politique néolibérale mise en place dans les années 1980, en l'enveloppant dans un nouvel emballage.
 - 25 Cette politique a pris le contre-pied de la politique menée précédemment, d'inspiration keynésienne, qui se fondait sur l'importance du rôle de l'État dans l'économie ; l'État intervenant en tant qu'agent régulateur pour relancer la demande de biens de consommation et de biens d'investissement. En revanche, le modèle néolibéral auquel se réfèrent les Institutions de Bretton Woods et leur petite sœur de l'AFD, part du principe que l'économie s'auto-régule par les mécanismes naturels des lois du marché.
 - 26 Pour ces organismes, le démantèlement du secteur public et l'appel au secteur privé sont devenus la préoccupation permanente. Or, si l'État avait dû très tôt s'impliquer dans le développement et créer un secteur public important, c'est parce que le secteur privé s'était retiré de ces pays après les Indépendances. La politique prônée a rapidement abouti à la privatisation de ce qui existait (réseaux d'eau, d'électricité, chemins de fer, etc.) et cela au moindre coût. Pendant ce temps, les dépenses en investissement passaient à la trappe, le remboursement de la dette devenant l'objet principal des dépenses de l'État.
 - 27 Les résultats de cette politique ont été une paupérisation accrue des populations rurales et urbaines, accompagnée d'une baisse importante de la couverture médicale et de l'accès à l'éducation. Devant les critiques des ONG, les tenants de cette politique ont alors proposé de compléter l'ajustement par des mesures de lutte contre la pauvreté, en mettant en place des filets de sécurité¹, qui assureraient un service minimum de soins de santé et d'éducation. Mais, concernant le développement, aucune proposition n'a été faite, sinon des déclarations incantatoires sur le rôle du secteur privé.
 - 28 Le bilan de vingt années d'ajustement structurel paraît à ce jour plutôt négatif. De ce constat d'échec est née l'idée d'une réhabilitation du rôle de l'État. Afin de ne pas heurter de front les représentants de l'orthodoxie libérale, il est fait appel à une notion développée par ceux-là mêmes qui cherchent à restreindre le rôle de l'État : la notion de « biens publics mondiaux » concept vague, il faut bien l'admettre.

- 29 Si on se réfère à l'école des « choix publics », les « biens publics mondiaux » sont définis à partir de trois critères :
- la non-exclusivité : l'impossibilité d'empêcher quiconque d'y accéder, par exemple l'air ;
 - la non-rivalité : la possibilité d'étendre sa consommation sans qu'elle se raréfie, par exemple le savoir ;
 - la non-divisibilité, à savoir l'obligation de l'utiliser de manière conjointe, par exemple un barrage ou une route.
- 30 Dans l'acceptation la plus stricte, il y a peu de biens qui répondent aux trois critères en même temps. Dans les trois exemples donnés, l'air seul répond aux trois critères.
- 31 On peut reprocher à ce concept d'être un « concept attrape-tout », comme le montrent les quelques définitions données par les principaux intervenants lors du séminaire du HCCI sur les biens publics mondiaux.
- 32 Pour Jean-Louis Bianco, ancien Secrétaire général à l'Élysée, « Les biens publics mondiaux sont des biens essentiels qu'il ne faut en aucun cas abandonner à la loi du plus fort, qui est celle du marché ; ce sont la paix, l'environnement, la santé, le patrimoine naturel, intellectuel, historique, la science ». Tandis que pour Bruno Delaye, ex-directeur de la Direction générale à la coopération internationale (DGCI), « Le thème des biens publics mondiaux permet de relégitimer l'action des États au service du développement et de mettre en place des régulations qui s'imposent pour la globalisation. La notion de biens publics, tout en restant compatible avec les règles de l'économie libérale permet de refonder la légitimité d'une approche globale de l'APD. Elle fait accepter à l'échelle planétaire le rôle redistributif de la puissance publique et la nécessaire production de normes pour le bon fonctionnement de l'économie [...]. Les priorités relevant des biens publics mondiaux sont l'environnement, la santé, la sécurité alimentaire, l'appui à l'intégration économique et régionale, la promotion de la diversité culturelle et la recherche pour le développement ». Enfin, pour Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères, « L'existence de biens publics mondiaux doit être considérée comme patrimoine commun de l'humanité. Ils ne peuvent pas être traités par la seule logique du marché, ayant même de fortes chances d'être dilapidés à tout jamais s'ils étaient traités par cette seule logique ».
- 33 Chacun met le domaine le concernant dans la définition des biens publics mondiaux et il est à craindre que l'on ne trouve jamais un consensus sur une définition de « bien public mondial ». Cette notion évolue aussi dans le temps : citons trois catégories de « biens publics mondiaux » relevant, d'un don de la nature (le sol, l'air, l'eau), de la culture (le patrimoine de l'humanité), de la science (la diffusion des innovations) ; tous ces biens qui, à certaines époques, étaient d'accès libre, ont désormais fait l'objet d'appropriation — hormis l'air — et de ce fait ne le sont plus.
- 34 La terre, symbole de la propriété individuelle dans nos sociétés actuelles, a été considérée dans de nombreuses civilisations comme un bien public — obligation de la redistribuer tous les cinquante ans au temps de la Bible ; bien commun du village et attribution d'un droit d'usage à tout nouvel arrivant en Afrique ; terre nationalisée dans les ex-pays socialistes.
- 35 L'eau douce, que beaucoup considèrent comme un bien public mondial, est l'objet d'affrontements entre pays : Israël/Jordanie, Turquie/Syrie, pour une appropriation exclusive. De même pour la mer, dont les pays se réservent une zone exclusive de pêche de 200 miles.

- 36 Et que dire de la culture et la science, dont l'accès est interdit à ceux n'ayant pas les moyens d'acquitter les droits de propriété intellectuelle ? Paradoxe des paradoxes, les USA , pays riche entre tous, ont exigé que les pays pauvres d'Afrique payent au prix fort les médicaments contre le sida, et imposent aux laboratoires européens de leur facturer à moitié prix les médicaments contre l'anthrax au titre des biens publics mondiaux !
- 37 Il apparaît, ainsi, que cette notion de « biens publics mondiaux » fluctue au gré des utilisateurs et du but poursuivi. Au lieu de vouloir *a priori* se rattacher à des définitions, il serait plus utile de chercher à savoir quelles sont les situations qui menacent l'existence de la société humaine et requièrent une régulation internationale. On distingue alors différents types de préoccupation auxquelles il faut répondre, à savoir : la protection de la nature, la défense des droits de l'homme, les situations de catastrophes naturelles, la lutte contre le sous-développement.
- 38 La nature — menacée par la pollution de l'air et de l'eau, les accidents nucléaires, la déforestation sauvage, les nuisances sonores ou olfactives, la dénaturation des paysages, la disparition de la biodiversité —, nécessite d'être protégée pour assurer la survie de la planète. Le concert des nations s'en est préoccupé dans le cadre du protocole de Kyoto et a préconisé de faire payer les pollueurs, selon la formule « pollueur/payeur ». Mais, si les pays développés qui n'ont pas envie de se soumettre à l'obligation de moins polluer peuvent payer, ce n'est pas le cas des pays sous-développés. Comme de toute façon continuer à polluer n'est pas une solution, il vaudrait mieux mettre en place des mesures de prévention de la pollution. C'est un domaine où l'aide internationale peut se substituer aux pays sous-développés qui n'ont pas les moyens de le faire. Cette mesure trouve sa justification dans la mesure où les pays développés qui se soucient actuellement de l'environnement, n'en faisaient pas cas lors de leur propre révolution industrielle.
- 39 La défense des droits de l'homme, avec le droit à la santé, à l'éducation, à la sécurité, l'interdiction du travail des enfants, la défense du patrimoine culturel de l'humanité, ressort de l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui prévoit que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ». Mais pour mettre ceci en œuvre, il faut des moyens dont les pays sous-développés ne disposent pas. Les pays développés leur imposant de comprimer leurs coûts, au nom de la compétitivité, il ne reste pas de surplus pour améliorer le niveau de vie des travailleurs. Comprimer les coûts, c'est également faire travailler des enfants à des salaires de misère. Si les pays développés veulent que la clause sociale soit respectée, ils doivent payer pour cela. Comme pour la protection de la nature, ils doivent se rappeler qu'avant une date récente, eux non plus n'ont pas respecté cette clause.
- 40 Les situations d'urgence, avec les catastrophes naturelles, les famines, les épidémies, les guerres sont le domaine d'intervention de l'aide humanitaire, c'est aussi la terre d'élection des ONG, pouvant faire appel à la générosité publique. Mais cela ne suffit pas, il faut encore reconstruire les pays et là aussi la puissance publique est appelée à intervenir.
- 41 D'une façon générale, toutes ces actions relèvent de la lutte contre le sous-développement. La construction des infrastructures de base, le développement de l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire, l'industrialisation, la formation des cadres, des ouvriers, des agriculteurs, la protection contre les maladies endémiques doivent être l'objectif prioritaire de l'aide de la communauté internationale au XXI^e siècle. Mais pour cela, faudrait-il encore que les projets et les politiques de développement

changent et s'attaquent au problème de la pauvreté, en tenant compte de ses origines et en proposant les moyens pour y remédier : emploi pour les exclus, organisation syndicale pour les exploités, progrès agricole pour les paysans pauvres, stabilisation du prix des matières premières pour les petits paysans entrés dans l'économie marchande.

42 *

43 C'est la croissance qui créera l'emploi. Ce sont les investissements dans le secteur productif qui seront le moteur de la croissance. Mais il faudra revenir aux fondamentaux du développement et réhabiliter la planification qui permet de piloter le développement et d'établir des priorités dans les choix d'investissements. Les différentes politiques de développement se sont souvent appuyées sur un seul levier : les investissements mis en œuvre par la puissance publique uniquement ou laissés à l'initiative seule d'investisseurs privés. En fait, l'efficacité maximum sera obtenue par la mise en concurrence des différents instruments dans le cadre national. En revanche, il faudra veiller à protéger les industries naissantes des politiques de *dumping* de la concurrence internationale. Il ne faut pas oublier que les industries naissantes de France, d'Allemagne, des USA, du Japon ont connu ce type de protection.

44 La lutte contre l'exploitation est une affaire nationale, elle devra être menée par les syndicats, ce ne sont pas les institutions internationales qui les créeront, mais les travailleurs eux-mêmes, avec l'aide des internationales syndicales. Rappelons que le processus d'industrialisation ayant conduit au développement des pays d'Europe et d'Amérique du Nord a été accompagné tout au long du XIX^e et du XX^e siècles par la constitution d'un contre-pouvoir des syndicats qui ont lutté contre l'inégalité et pour la protection sociale.

45 Le progrès agricole comme moyen de lutte contre le sous-développement est un « bien public mondial » qu'il faut mettre à la disposition des paysanneries du Tiers-Monde. La stabilisation des agricultures à un niveau supérieur est aussi un moyen de lutte contre les risques naturels. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, le progrès agricole permettra à certains de sortir du cercle vicieux de la pauvreté, mais pas à tous. Les progrès de la productivité chasseront une partie des paysans de la campagne, qui viendront échouer en ville.

46 L'élément géopolitique, qui avait disparu après la chute du mur de Berlin, est réapparu avec la menace terroriste au niveau international. Si on ne veut pas que le Tiers-Monde devienne une poudrière, il faut donner aux populations de ces pays un espoir d'avenir, qui passe par le développement économique. Non seulement faudrait-il un nouveau plan Marshall pour les pays en voie de développement, mais il faudrait aussi une réévaluation du prix des matières premières, avec l'objectif de dégager une accumulation qui permettra de faire des investissements. Le tout s'accompagnant de politiques de correction des inégalités dues aux protections tarifaires et aux subventions aux agricultures des pays développés.

BIBLIOGRAPHIE

ANAND, S. & SEN, A. K., 1997 « Concepts of Human Development and Poverty : A Multidimensional Perspective », *Background paper for Human development Report*, New York.

SEVERINO, J.-M., 2001 « Refonder l'aide au développement au XXI^e siècle », *Revue critique internationale*, 10, janvier : 75-99.

SURET-CANALE, J., 1964 *Afrique Noire. L'ère coloniale*, Paris, Éditions sociales.

WORLD BANK, 2000 *World Development Report 2000/2001 : Attacking Poverty*, New York, Oxford University Press.

—, 2002 *Empowerment and Poverty Reduction : A Sourcebook*, Washington.

NOTES

1. Voir les travaux d'Amartya Sen (ANAND & SEN 1997), prix Nobel d'économie 1998, pour le PNUD et la Banque Mondiale (WORLD BANK 2000, 2002).

RÉSUMÉS

Résumé

À partir des années 1980, les orientations de l'Aide publique au développement ont changé. En favorisant l'ouverture commerciale et le désendettement au détriment de la croissance, elles ont eu pour conséquence une réduction du volume de l'aide. Si on veut faire renaître un intérêt pour la croissance des pays en développement, dans le cadre imposé de la libéralisation économique mondiale, ce serait, selon l'annonce de J. M. Severino, lorsqu'il a pris la direction de l'Agence française de développement (AFD), de refonder l'aide sur le concept des « biens publics mondiaux ». Selon cette théorie, la pauvreté est considérée comme le résultat de l'imperfection des marchés ; par conséquent il faut proposer des remèdes pour combattre les imperfections et dysfonctionnements des marchés. Malgré la référence à la croissance économique comme fondement prioritaire de la réorientation de la coopération en matière d'aide, les remèdes proposés ne font référence qu'à la stabilité financière et non à l'investissement productif.

Abstract

From 1980s, the directions of official development assistance have changed. By promoting open trade and the reduction of the debt to the detriment of growth, they have resulted in a reduction in the volume of aid. If the target is to revive an interest in the growth of developing countries within the imposed world economic liberalization, it would be, according to the announcement of J. M. Severino, when he took the head of the French Development Agency (AFD), to re-found

the aid on the concept of “global public goods”. According to this theory, poverty is being regarded as the result of the imperfection of the markets; consequently remedies should be envisaged to fight the imperfections and dysfunctions of the markets. Despite the reference to economic growth as a priority basis for cooperation regarding the development changes, the remedies proposed, only make reference to financial stability, not to productive investment.

INDEX

Keywords : Official Development Assistance, Global Public Goods, Public Choice, Cooperation, Growth, Liberalization, Poverty

Mots-clés : aide publique au développement, biens publics mondiaux, choix publics, coopération, croissance, libéralisation, pauvreté

AUTEUR

CLAUDE FREUD

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD),
Montpellier.